



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

OBJET : FINANCES

20) Budget primitif 2023

B/ Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine

ETAT DE PRESENCE POINT 20

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	34
Absents représentés.....	14
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SEIZE FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 février 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 20

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. QUINET,
Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme OUDART, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. AUBRY,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

20) Budget primitif 2023

B/ Rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Ivry-sur-Seine

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1-2 et D.2311-16,

vu la loi du n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, il appartient au Maire de présenter, préalablement aux débats sur le projet du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'administration, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

vu sa délibération du 16 décembre 2021 prenant acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2021,

considérant le souhait de la Ville de renforcer son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,

vu le rapport égalité 2022, ci-annexé,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2022.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22/02/2023